



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 6 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 6^e jour de décembre 2021 à 19h30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du budget 2022**
- 4. Adoption programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024**
- 5. Certificat de disponibilité des crédits**
- 6. Période de questions et commentaires**
- 7. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 191-12-2021

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Adoption du budget 2022

Résolution 192-12-2021

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le budget de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne pour l'année 2022 soit adopté au montant de 3 831 439\$ selon la répartition suivante des postes:

	2022
DE FONCTIONNEMENT	
Taxes	1 974 184
Paiements tenant lieu de taxes	14 671
Services rendus	224 210
Impositions de droits	12 000
Amendes et pénalités	1 500
Intérêts	7 000
Autres revenus	55 000
Transfert	259 499
Total de fonctionnement	2 548 064
IMMOBILISATIONS	
Transfert (subv immo)	645 875
TOTAL REVENUS	3 193 939
DÉPENSES	
DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	345 339
Sécurité publique	226 398
Transport routier	829 714
Hygiène du milieu	329 921
Santé et bien-être	50 120
Aménagement, urbanisme et développement	103 885
Loisirs et culture	259 444
Frais de financement	43 535
Remboursement de la dette à long terme	339 192
Réserve financière	4 000
Total de fonctionnement	2 531 548
IMMOBILISATIONS	
Administration générale	
Sécurité publique	
Transport routier	399 724
Hygiène du milieu	190 000
Santé et bien-être	200 000

Aménagement, urbanisme et développement	454 167
Loisirs et culture	60 000
Propriétés destinées à la revente	
Total immobilisation	1 303 891
TOTAL DÉPENSES	3 831 439
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Surplus accumulé affecté	-204 000
Financement	-429 500
Réserve financière et fonds réservé	-8 000
Produit de cession	
Total autres activités financières	-641 500
Surplus (déficit)	0

Adoptée

4. Adoption programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Résolution 193-12-2021

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du code municipal par lequel le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 soit adopté tel que présenté.

Plan triennal d'immobilisations

	2022	2023	2024
INVESTISSEMENT			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
TOTAL	0	0	0
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Gycleur	200 000		
Facade CCL			125 000
TOTAL	200 000		125 000
TRANSPORT ROUTIER			
Travaux de pavage rues	322 724	200 000	200 000
Pavage cours garage municipal	52 000		
Camion lourd		325 000	
Finition rue des Pins	25 000		
Amélioration bâtiment		50 000	
TOTAL	399 724	575 000	200 000
HYGIÈNE DU MILIEU			
Tour d'eau			44 000

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT

Fibre optique	16 667	16 667	16 667
Prolongement réseau eau et égout	190 000		150 000
Trottoirs rue Langevin	437 500		
Pancarte électronique		50 000	
Pancartes			10 000
TOTAL	644 167	66 667	176 667

LOISIRS ET CULTURE

Thermos, insonorisation et peinture	25 000		
Prises génératrice	10 000		
Mobilier salle communautaire	25 000		
TOTAL	60 000	0	0

TOTAL	1 303 891	641 667	545 667
--------------	------------------	----------------	----------------

MODE DE FINANCEMENT**Subvention**

PRABAM	55 875	50 000	
Horizon des aînés	25 000		
TECO	215 000		
Fond de la sécurité routière	350 000		
Autres		200 000	244 000
Emprunt	429 500	375 000	150 000
Affectation fonds réservés / surplus	200 000		125 000
Budget	28 516	16 667	26 667

TOTAL	1 303 891	641 667	545 667
--------------	------------------	----------------	----------------

Adoptée

5. Certificat de disponibilité des crédits

Conformément à l'article 6.1 du Règlement 377-2019 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses prévues au budget 2022.

6. Période de questions et commentaires

Aucune question dans la salle.

7. Levée de l'assemblée**Résolution 194-12-2021**

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 19h55.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.